

PAPETERIE

CARTOUCHES

MOBILIER

Bureau Vallée

INFORMATIQUE

IMPRIMERIE

BUREAUTIQUE

Facture I05310200008746 du 10/02/2025 16:02:32

(NF525) Sign. : 525/0455-4 U4B8

Shop & Qo - Encaissement Version 14.0.2426.2 21/11/2024

Nombre d'impression : 1 du 10/02/2025 16:02:59

Nombre de client : 1 Opération : vente - Biens



Bureau Vallée

Magasin :

BV

BV MONTAYRAL

584 ZA porte du Quercy

47500 MONTAYRAL FRANCE

Tel : 0553752128

Email : bv.montayral@bureau-vallee.fr

Tel SAV : 0553752128

Client (2021) :

Entreprise Privée SARL LA GUINGUETTE

LIEU DIT BONNET

46700 GREZELS

FRANCE

Siren : 400474243

TVA intra. : FR44400474243

Facture n°I05310200008746

Du 10/02/2025

	Article	Qté	PUHT	Taux TVA	Montant TVA	PVHT
Emporté 10/02/25 16:02	79140736 / 5306114 100 POCHETTES PLASTIFICATION A4 80µ FEL	1	9,99 €	20,00 %	2,00 €	9,99 €
Emporté 10/02/25 16:02	79431874 / 705699 PORTE LETTRES MESH SYDNEY	1	6,67 €	20,00 %	1,33 €	6,67 €
					TOTAL HT	16,66 €
					TOTAL TVA	3,33 €
					Total TTC	19,99 €

Vous avez été accueilli(e) par
Vincent(lid:113) (CAISSE 1 2)

Nom TVA	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
Taux normal	16,66 €	20,00 %	3,33 €	19,99 €

Règlements

10/02/2025 16:02:32 - CB

19,99 €

Portable :

Tél. :

Email :

Signature du vendeur

Signature du client

Le client reconnaît et accepte les conditions générales de vente figurant au recto des présentes. Le vendeur conserve la propriété des marchandises livrées jusqu'à l'encaissement effectif de toutes sommes dues par le client à quelque titre que ce soit. Des pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de la facture seront applicables en cas de paiement postérieur à la date d'échéance figurant sur la facture. En cas d'impayés ou de rejet de chèque pour défaut de provision, les sommes recouvrées seront majorées à titre de clause pénale d'une somme forfaitaire de 40 euros.

Aucun escompte n'est pratiqué. Taux des pénalités en l'absence de paiement : 10 % l'an (base Excl360J). En sus, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, due au créancier en cas de retard de paiement, conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012.

BV MONTAYRAL 584 ZA porte du Quercy 47500 MONTAYRAL FRANCE
SAS Au capital de 80000€ Siret : 92172733500017 SIREN : 921727335 N° RCS : AGEN B921727335 TVA : FR10921727335 Code APE 4762Z